



COMMUNICATION AUX MEDIAS

FOOTBALL - FIFA

MICHEL PLATINI A SAISI LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Lausanne, 20 novembre 2015 – Michel Platini a déposé un appel urgent auprès du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) contre la décision de la Commission d'appel de la FIFA, datée du 3 novembre 2015 et notifiée le 18 novembre 2015, confirmant la décision rendue le 7 octobre 2015 par la Chambre de jugement de la Commission d'éthique de la FIFA, suspendant provisoirement Michel Platini de toute activité liée au football pendant une durée de 90 jours au niveau national et international.

Dans son appel, Michel Platini a également demandé que sa suspension provisoire actuelle soit levée jusqu'à ce que la FIFA rende une décision définitive sur le fond du litige.

L'appel a été notifié à la FIFA aujourd'hui également. Le TAS déterminera les prochaines étapes de cette procédure la semaine prochaine, après consultation avec les parties concernées.